



Breuillet

Département de l'Essonne  
Arrondissement de Palaiseau  
Canton de Dourdan

DECISION DU MAIRE

2025 03§ AGD

Le Maire de BREUILLET,

Vu la délibération 2020 I 31 du Conseil municipal en date du 30 juin 2020, accordant la délégation permanente du Conseil municipal à Mme Le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la publication réalisée sur achatpublic.com en date du 15/01/2025 relative à la consultation restreinte pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préfiguration du futur mode de gestion de la restauration collective et l'accompagnement dans la mise en place de la procédure,

Considérant que l'offre présentée par la société CANTINEO est la mieux disante pour la consultation,

### DECIDE

De signer le devis du 10/04/2025 relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préfiguration du futur mode de gestion de la restauration collective et l'accompagnement dans la mise en place de la procédure, avec la société CANTINEO – 48 bis Route de Ternay – 69 360 COMMUNAY,

Dit que la mission relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préfiguration du futur mode de gestion de la restauration collective et l'accompagnement dans la mise en place de la procédure, est conclue à compter de la date de notification pour une durée de 6 mois pour un montant forfaitaire de 30 479.17 € HT,

Dit que la dépense correspondante est inscrite au budget de la ville,

Dit que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation de la décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de Palaiseau ;
- Comptable du centre des finances publiques de Dourdan ;
- La société CANTINEO

FAIT A BREUILLET, LE 10 AVRIL 2025



Mme Le Maire,

Véronique MAYEUR.